

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 3 juillet 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard et Denis Chartier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Gilles Gauthier qui est à l'extérieur pour des vacances.

2017-07-01

**Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est à l'extérieur de la région pour des vacances annuelles;

**ATTENDU** que le conseil doit nommer une secrétaire d'assemblée pour la présente séance ;

**ATTENDU** que madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, a déjà occupé le poste de secrétaire d'assemblée lors de séances antérieures ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** les membres du conseil municipal nomment madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-02

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 270 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-03

**Dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2017**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

(QUE)

**QUE** madame Christine Trudel, secrétaire d'assemblée est dispensée de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2017, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 13 juin 2017 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-04

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2017**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De madame Caroline Scalzo, ingénieure et hydrogéologue et de monsieur Jean-Marc Lauzon, ingénieur et directeur de la firme TechnoRem inc., nous informant de l'application de l'article 68 du Règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection (RPEP).
- De madame Betty Michaud de la compagnie Fer et Métaux nous informant qu'il y aura de la valorisation dans notre municipalité et que les résidus valorisés respecteront les normes du MDDELCC.
- De madame Diane Aubut, mairesse de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, nous remerciant pour notre contribution au succès de la journée de la famille 2017.
- De monsieur François Choquette, député fédéral, nous remerciant pour notre soutien au projet de loi C-203, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles).
- De madame Francine Charbonneau, ministre responsable des aînés, nous invitant à promouvoir les initiatives de notre milieu qui contribuent à prévenir et à contrer la maltraitance envers les personnes aînées.
- De monsieur Jean-Pierre Thibeault, sergent, adjoint au directeur et nouvellement retraité de la Sûreté du Québec, remerciant les membres du conseil municipal ainsi que tous les employés de la municipalité de leur belle complicité et professionnalisme dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.
- De monsieur Jean-Guy Doucet, président du conseil d'administration et de madame Monique Trépanier, directrice générale de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, nous sollicitant financièrement pour un montant de 554,40\$.
- Monsieur Pierre Gélinas, courtier en assurance de dommage de PMA assurances, nous offrant la possibilité de souscrire à une police d'assurance autonome contre les cyber-risques.

**(INFORMATION)**

## **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Nouvelle politique de tarification des non-résidents de la Ville de Shawinigan**

Monsieur Robert Y. Desjardins, directeur, Services loisirs, culture et vie communautaire, nous informe de l'adoption d'un règlement portant sur la tarification des loisirs pour les résidents et les non-résidents. Pour les activités où il n'y a pas d'inscription, les tarifs de non-résidents seront appliqués directement à l'utilisateur. Pour les activités offertes par les organismes, le service des loisirs enverra la liste des inscriptions ainsi qu'une facture pour les frais reliés à la tarification des non-résidents.

### **Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), Fermeture de dossiers de sinistres**

Madame Mireille Landry, experte en sinistre, réviseure, nous informe que dans le dossier de madame Christiane Trépanier, concernant des dommages par l'eau et dans le dossier de Émy-Rose Brouillette, concernant des blessures corporelles, la municipalité n'a pas fait défaut et les deux dossiers sont fermés.

### **MRC des Chenaux, modification au schéma d'aménagement et de développement révisé**

Monsieur Pierre St-Onge, secrétaire trésorier de la MRC, nous informe que la municipalité de Batiscan devra modifier son plan d'urbanisme afin d'exclure de la zone de réserve une partie des lots 4 505 285 et 4 503 150 et les inclure dans une affectation résidentielle. Elle devra aussi modifier son règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone résidentielle sur une partie des lots concernée.

### **Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ), concernant la dérivation des eaux pluviales**

La Commission nous informe qu'afin de poursuivre le traitement de notre demande nous devons leur fournir un croquis à l'échelle complet et une copie du document légal établissant la ou les propriétés visées.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 5 juin dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question.

(ADOPTION)

2017-07-05

**Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juillet 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-06

**Adoption du projet de règlement numéro 2017-02-527 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 visant à modifier les zones 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les zones 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R;

**ATTENDU** que suite à plusieurs demandes de la part de citoyens, nous demandant d'avoir à même leur résidence un usage de service et d'atelier de type artisanal;

**ATTENDU** que le fait de permettre ce type d'usage dans ces zones n'aura pas d'incidence sur le voisinage;

**ATTENDU** que les grilles de spécifications des zones résidentielles 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R sont modifiées par l'ajout dans la section des usages autorisés, de Service et atelier artisanal, sous-groupe A;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro 2017-02-527;

**QUE** le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-07

**Adoption du projet de règlement numéro 2017-03-528 modifiant le règlement sur les usages conditionnels**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'ajouter des conditions à l'usage des zones 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R;

**ATTENDU** que suite à des demandes faisant partie du sous-groupe «Atelier artisanal, faible incidence» de la part de citoyens, des conditions pourront être demandées par la municipalité;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que le fait d'inclure les zones 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R au règlement des usages conditionnels aura pour effet de contrôler le type d'atelier artisanal de faible incidence;

**ATTENDU** que les grilles de spécification des zones résidentielles 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R sont modifiées par l'ajout d'usages conditionnels;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro 2017-03-528;

**QUE** le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-08

**Décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure de madame Laurie Gervais**

**ATTENDU** la nature de la demande de madame Laurie Gervais, afin de lui permettre de faire un agrandissement à sa résidence principale ;

**ATTENDU** que le bâtiment principal est déjà dérogatoire concernant la marge latérale ;

**ATTENDU** que l'agrandissement permettra d'agrandir la résidence sans donner plus de profondeur et sans donner plus de largeur au bâtiment principal, puisque l'agrandissement vient combler un espace entre le coin de la résidence et la véranda ;

**ATTENDU** qu'il n'y aura aucune fenêtre sur l'agrandissement et la finition extérieure sera en déclin de vinyle blanc;

**ATTENDU** que la marge latérale demandée est de 1,46 mètre;

**ATTENDU** que cette modification contrevient à l'article 7.1 du règlement de zonage 2009-05-438 qui nous réfère à la grille de spécifications dont la marge latérale prescrite est de 1,5 mètre ;

**ATTENDU** que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 480, rue de l'Église à Saint-Narcisse;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le conseil accorde la demande de dérogation mineure de madame Laurie Gervais tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

**(PRÉSENTATION)**

2017-07-09

**Présentation d'un projet dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires (utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales)**

**ATTENDU** le dépôt d'un projet visant à assurer le confort des citoyens, particulièrement les aînés et les jeunes enfants, lors d'activités dans les locaux de l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance puisque présentement un seul thermostat contrôle l'ensemble du bâtiment et de faire l'achat d'un système de son pour l'animation des différents plateaux sportifs, projets présentés dans le cadre du programme des Fonds de Développement des Territoires de la MRC des Chenaux 2017;

**ATTENDU** que les différents locaux servent pour des rencontres de formation, des conférences, des cours de danse, des rencontres hebdomadaires pour les AA, des rencontres de jeux de société, en plus d'un projet de transfert de la bibliothèque municipale à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance;

**ATTENDU** que l'achat du système de son servira à plusieurs activités de loisirs dans la municipalité ;

**ATTENDU** que l'amélioration du système de chauffage permettra aux citoyens de bénéficier d'un meilleur confort lors des différentes activités leur permettant ainsi d'avoir un meilleur milieu de vie sociale et de participer sans contraintes à ces diverses activités;

**ATTENDU** que pour les années 2017, un montant approximatif de 13 652\$ est disponible dans l'enveloppe dédiée aux municipalités locales afin de réaliser ces projets dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires;

**À CES CAUSES** il est proposé par madame Nathalie Jacob  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte le dépôt de son projet «Amélioration du chauffage à l'ancienne école Notre-Dame et achat d'un système de son pour les loisirs » dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires en utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales, lequel projet sera signé et déposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

**QUE** le conseil s'engage à investir un montant minimum de 6 000\$ comme mise de fonds, en plus des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet évalué à 20 000\$;

**QUE** monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité soit désigné comme responsable du projet et signataire de la demande de versement et du protocole d'entente qui s'y rattache ;

**QUE** la municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité.

**(CONTRAT)**

2017-07-10

**Contrat de service à Interconnexions LD**

**ATTENDU** que la municipalité n'a pas les compétences nécessaires pour l'entretien et les réparations de son système téléphonique;

**ATTENDU** que le contrat couvre l'ensemble des équipements, la main d'œuvre et le support technique;

**ATTENDU** que les assurances sont nécessaires et obligatoires par le manufacturier afin d'avoir accès au support logiciel et à la mise à niveau des nouvelles versions;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte le coût pour le contrat de service au montant de 1 500\$ taxes en sus pour une période de douze mois.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-11

**Mandat à IMHOF Construction pour la remise à neuf du parement extérieur du garage municipal**

**ATTENDU** que la façade extérieure du garage municipal est désuète;

**ATTENDU** que l'agrégat de finition est à refaire sur les colonnes;

**ATTENDU** que la municipalité se doit de faire l'entretien de ses bâtiments;

**ATTENDU** que la compagnie IMHOF Construction a soumissionné pour un montant de 16 500\$, taxes en sus, pour la pose de fond de clouage 1''x 3'' vissé sur agrégats, soufflage de corniche, soufflage porte, fenêtre et porte de garage, pose de tôle calibre 26, capages latéraux en acier ¼ sera installé à chaque montant de porte de garage, tous les matériaux et main d'œuvre incluse

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le conseil mandate la compagnie IMHOF Construction, pour un montant de 16 500,00\$, taxes en sus, pour les travaux de revêtement extérieur du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-12

**Acceptation de la soumission de la compagnie Neault Solution environnement inc. pour la vidange des boues des étangs aérés**

**ATTENDU** que nos étangs aérés ont dépassé le pourcentage de boues accumulées exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU** que pour la vidange des étangs la municipalité a demandé deux soumissions à des entrepreneurs spécialisés dans ce domaine;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que suite à l'appel d'offres sur invitation, la compagnie Neault Solution environnement inc. a été la seule à déposer une soumission;

**ATTENDU** que le prix soumis pour la vidange des boues des deux étangs est de 57 418,52\$, taxes incluses;

**ATTENDU** que le 16 juin dernier, le nom de Sébastien Neault qui est administrateur de la compagnie Neault Solution Environnement inc., était inscrit sur le Registre des Entreprises Non Admissible aux contrats publics (RENA);

**ATTENDU** que le 21 juin dernier, une mise à jour du Registre des entreprises était complétée, retirant le nom de Sébastien Neault de la compagnie Neault Solution Environnement inc.;

**ATTENDU** que le 28 juin dernier Me André Lemay, avocat de la firme Tremblay Bois, nous confirmait dans un courriel, qu'il n'y voyait aucun problème à ce que la municipalité contracte avec la compagnie Neault Solution environnement inc.

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil mandate la compagnie Neault Solution environnement inc. pour les travaux de vidange des boues des deux étangs aérées au montant de 57 418,52\$, taxes incluses, selon toutes les modalités du document d'appel d'offres.

**QUE** le document d'appel d'offres fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

**QU'**une copie du courriel de Me André Lemay soit annexée à la page 278 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-13

### **Rendez-vous des Arts, acquisition d'œuvre d'art**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a tenu son premier **Rendez-vous des Arts** les 11, 12 et 13 juillet 2008 sous la responsabilité de madame Mireille Paquin, présidente du comité organisateur et que cette activité a connu un vif succès;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a également profité de l'occasion pour acquérir une première œuvre de monsieur René Hamel, artiste peintre autodidacte qui s'est établi sur la rue de l'Église en 1975. Cette œuvre, installée dans la salle des conférences du bureau municipal vise à reconnaître le talent et le mérite de cet artiste de chez nous;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse tiendra son dixième **Rendez-vous des Arts** les 7, 8 et 9 juillet prochain et que l'artiste peintre monsieur Yves Ayotte s'est vu confier la responsabilité de président d'honneur;

**ATTENDU** que la municipalité veut perpétuer l'initiative amorcée en 2008 en acquérant des œuvres d'art afin de supporter la création et la diffusion des arts visuels comme moyen de développement de notre communauté; (**ATTENDU**)

**ATTENDU** que les membres du conseil sont d'avis d'acquérir un tableau d'un artiste pour l'installer dans un immeuble public de la municipalité et ainsi, reconnaître les talents et le mérite des artistes de notre région;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accepte l'achat d'un tableau à un artiste peintre de la région, au montant total de 500\$.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-14

**Proposition d'entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Narcisse et la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes**

**ATTENDU** que lors de l'analyse du rang Ste-Marguerite en février dernier, dans le but de réaliser des travaux de reconstruction de celui-ci, le conseil municipal s'est vu informé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général qu'il y avait des portions du rang appartenant à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

**ATTENDU** que les travaux de rénovation cadastrale nous démontrent clairement qu'il y a des portions du rang Ste-Marguerite qui appartiennent à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

**ATTENDU** que suite à ces précisions, la municipalité de Saint-Narcisse a informé la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes par voie de résolution en mars dernier, de leur devoir de contribuer au projet d'immobilisation et d'entretien dudit rang;

**ATTENDU** que suite à cette résolution, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a demandé verbalement à la municipalité de Saint-Narcisse de procéder à l'annexion de territoire concernant 4 propriétés adjacentes au rang Sainte-Marguerite;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a été la seule municipalité des deux à travailler ce dossier d'annexion ;

**ATTENDU** qu'après cheminement du dossier d'annexion la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, informe verbalement la municipalité de Saint-Narcisse qu'elle ne veut plus être annexée, mais désire plutôt une entente intermunicipale;

**ATTENDU** que le 6 juin dernier, la municipalité de Saint-Narcisse a fait parvenir à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, un projet d'entente intermunicipale et que ceux-ci n'ont toujours pas donné suite, ni contribué à la réalisation de cette entente;

**ATTENDU** que dans ce dossier seul la municipalité de Saint-Narcisse est proactive afin d'offrir la meilleure solution possible aux deux partis;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**(QUE)**

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse demande à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes de donner suite au plus tard à la mi-août au projet d'entente transmis le 6 juin dernier, sans quoi nous comptons demander un arbitrage à la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-15

**Autorisation du paiement en allocations à Madame Louise Lafontaine**

**ATTENDU** que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement une allocation de dépenses à madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque;

**ATTENDU** la demande de madame Louise Lafontaine afin que la municipalité lui verse un montant de 1 500\$, montant qui lui sera versé et déduit de son allocation totale de 3 000\$ pour l'année 2017;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte le versement de 1 500\$ à madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque en allocation de dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-16

**Ajustement de la rémunération de madame Christine Trudel et de monsieur Guy Trépanier**

**ATTENDU** que le comité de ressources humaines de la municipalité a réalisé une analyse des salaires de ses employés municipaux au courant de la période printanière;

**ATTENDU** que pour cette analyse le comité a comparé les échelles salariales des municipalités environnantes en fonction des postes occupés;

**ATTENDU** que suite à l'analyse des différents postes occupés, le comité a conclu que le salaire de madame Christine Trudel et de monsieur Guy Trépanier devait être bonifié en fonction de leurs responsabilités;

**ATTENDU** qu'afin de respecter l'échelle salariale de la municipalité le salaire de madame Christine Trudel et de monsieur Guy Trépanier passerait de la classe 10 à la classe 11, en plus d'une prime de 2%;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte, à compter de l'adoption de la présente résolution, que le salaire de madame Christine Trudel et de monsieur Guy Trépanier passe de la classe 10, échelon 10, (24,64\$/h) à la classe 11, échelon 10, (26,20\$/h), en plus d'une prime de 2%, tel que recommandé par le comité de ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité.

**(PROGRAMME)**

2017-07-17

**Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales (élaboration des plans et devis)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Chenaux a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

Adopté à l'unanimité.

2017-07-18

**Prolongation de l'entente pour le Club de l'Âge d'Or de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** qu'une première entente entre le Club de l'Âge d'Or et la municipalité a été signée le 7 mai 1982 ayant pour objet l'utilisation gratuite du local qui leur a été assigné et de la grande salle adjacente à leur local ;

**ATTENDU** que le Club de l'Âge d'Or participe régulièrement au renouvellement, à la réparation et à l'ajout d'ameublement au centre communautaire (tables, chaises, équipement de sonorisation, etc.) ;

**ATTENDU** que ladite entente se terminait en l'an 2000, qu'elle a été renouvelée à plusieurs reprises et que la dernière entente se termine en juillet 2017 ;

**ATTENDU** que le Club de l'Âge d'Or s'apprête à investir une somme d'environ 24 000\$ afin d'améliorer de façon significative nos installations communautaires telles que le remplacement de l'éclairage de la scène du centre communautaire en plus de faire l'acquisition d'appareils complémentaires pour le système de sonorisation. Ainsi que des investissements dans le parc, dont l'achat de tables à pique-nique et parasols, accès bétonné au jeu de pétanque, etc. Le tout via leur programme de subvention Nouveaux-Horizons ;

**ATTENDU** que la majorité des équipements installés par le Club de l'Âge d'Or au centre communautaire peuvent également être utilisés par les autres organismes et utilisateurs du centre communautaire ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de tenir compte des investissements réalisés par le Club de l'Âge d'Or au centre communautaire pour renouveler le protocole d'entente pour l'utilisation dudit centre ;

**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil municipal accorde au Club de l'Âge d'Or de Saint-Narcisse une prolongation de contrat pour une période de cinq ans soit de juillet 2017 à juillet 2022 relative à l'utilisation des locaux attribués au Club de l'Âge d'Or au centre communautaire, laquelle entente est annexée à la page 282 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite ;

**QUE** le conseil consent à la réalisation des travaux et acquisitions que le Club de l'Âge d'Or prévoit faire tel que présenté dans le cadre du programme Nouveau-Horizon ;

**QUE** monsieur Guy Veillette, maire, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-19

**Formulaire de l'usage de l'eau potable (engagement de la municipalité)**

**ATTENDU** que dans le cadre de la Stratégie d'Économie d'Eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

**ATTENDU** que la municipalité doit également vérifier la précision du(es) débitmètre(s) nécessaire(s) pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans le(s) réseau(x) d'eau potable;

**ATTENDU** que présentement, la vérification de ce débitmètre est impossible dû à la position du débitmètre en place. Des conduites et des vannes devront y être installées afin de bien isoler le débitmètre et donner une vérification la plus juste possible;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse s'engage d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2018 à :

- Adapter les nouveaux aménagements afin de pouvoir effectuer la vérification du/des débitmètre(s) ou autres instruments;
- S'assurer que le(s) débitmètre(s) en place respecte(nt) la précision acceptable, soit 5% et moins, aux trois gammes de débits (faible, moyen et fort).

Adoptée à l'unanimité.

2017-07-20

**Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écritures comptables**

**ATTENDU** la réception de certificats modifiant la valeur totale du rôle d'évaluation 2017 qui passe de 155 083 300\$ à 158 568 300, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « A » de 2017;

(ATTENDU)

**ATTENDU** la réception d'une demande de la Commission de Développement Industriel et Commercial pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance du logement situé, au 640 rue St-François-Xavier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur totale du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « A » de 2017;

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes des différents services municipaux pour la vacance du logement situé, au 640 rue St-François-Xavier en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Jean-Yves Rousseau situé au 71, rang Bas-de-la-Grande-Ligne ainsi que l'ajout d'une licence de chien au dossier de monsieur Yvon Gaillardez situé au 728 rang St-Pierre.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Règlement visant la mise en place d'un programme de réhabilitation de l'environnement ayant pour but de conformer les citoyens dérogatoires qui doivent se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, R22)**

Madame Linda MacCulloch, conseillère au siège numéro 4 donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt à la charge des propriétaires dérogatoires du règlement (Q.2, R22) afin que la municipalité puisse procéder aux travaux de mise aux normes de leur installation septiques, selon l'article 25.1 de la Loi sur les Compétences Municipales. Avis de motion.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Émilien Rousseau s'informe de l'obligation d'avoir un nouveau permis de construction pour sa fosse septique, et ce, suite à des correctifs qui doivent être fait par les entrepreneurs à sa fosse.

2017-07-16 **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**(LA CLÔTURE)**

La clôture de l'assemblée à 20h45

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

Mme Christine Trudel,  
Secrétaire d'assemblée